

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ELECTRICITE
CELLULE D'EXECUTION DES PROJETS-EAU

Projet de Facilitation des Investissements (PFI)

**RECRUTEMENT D'UN(E) SPECIALISTE EN FORMATION ET RENFORCEMENT
DES CAPACITES**

TERMES DE REFERENCE

1. Contexte

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a adressé à la Banque Mondiale une requête relative au financement du Projet de Facilitation des Investissements (PFI).

Le PFI s'inscrit dans une initiative nationale et multi sectorielles visant à accélérer la mise en œuvre des projets et plus particulièrement au niveau des secteurs de l'agriculture, de l'eau, de l'énergie et du transport. Le PFI appuiera également le renforcement de capacités des acteurs dans la mise en œuvre des projets : passation de marchés/approvisionnement, gestion financière et décaissement, gestion des risques environnementaux.

Le PFI sera mis en œuvre sur une période de quatre (4) ans à compter de sa date d'entrée en vigueur. Les fonds du projet (financement de la Banque Mondiale) serviront à financer les activités prévues dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

Ce projet vise à renforcer la gestion des investissements publics en aidant le Gouvernement à réaliser des études de faisabilité pour des investissements clés dans les infrastructures. Il contribuera également au renforcement des capacités du Gouvernement en matière de gestion fiduciaire, du suivi et de l'évaluation, ainsi que de la gestion des risques environnementaux et sociaux dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre des investissements publics.

Dans ce cadre, le PFI souhaite recruter un spécialiste en formation et renforcement des capacités chargé de diagnostiquer les besoins, de concevoir et de coordonner les actions de formation, et d'en évaluer les résultats. Son intervention devra favoriser l'application des compétences acquises et leur maintien au sein des institutions bénéficiaires.

2. Objectifs de la mission et composantes du projet

L'objectif de la mission est de concevoir, mettre en œuvre et suivre un dispositif de formation et de renforcement des capacités permettant aux acteurs bénéficiaires du PFI d'exercer efficacement leurs fonctions et de contribuer à l'atteinte des résultats du projet.

Le Spécialiste est responsable de la mise en œuvre technique de la composante 2 du Projet, consacrée au renforcement institutionnel et au renforcement des capacités. À ce titre, il assure le pilotage technique des activités de la composante et rend compte de l'atteinte des résultats et des cibles du cadre de résultats qui s'y rattachent.

Plus spécifiquement, le spécialiste devra :

- Identifier et prioriser les besoins en compétences des institutions locales partenaires et des publics bénéficiaires ;
- Élaborer une stratégie de renforcement des capacités et des plans de formation budgétisés ;
- Coordonner la conception et la réalisation des activités de formation et d'accompagnement ;
- Mesurer l'acquisition des compétences et leur application en situation professionnelle ;
- Mettre en place des mécanismes de transfert des connaissances et de pérennisation des acquis.
- Mettre en place un mécanisme de suivi de l'insertion des diplômés en collaboration avec les institutions partenaires et le responsable de suivi évaluation
- Développer des stratégies pour améliorer la participation des femmes

Les trois (3) composantes du projet PFI sont décrites ci-après :

Composante 1 : Etudes préparatoires

Cette composante permettra la réalisation de diverses études de faisabilité pour les projets d'infrastructures devant renforcer la capacité du Gouvernement à mobiliser des financements et à faciliter l'exécution des projets dans les secteurs de l'agriculture, le transport, l'énergie et de l'eau.

Composante 2 : Renforcement de capacités

Cette composante contribuera fortement au renforcement des capacités des acteurs et surtout de la préparation de cadres désormais aptes à contribuer à une mise en œuvre diligente et satisfaisante des projets (qualité de dossiers, respect des procédures et directives, respect des normes). Il s'agira surtout de faire face aux défis majeurs dans les domaines de la gestion fiduciaire (passation de marches et gestion financière), de la mise en œuvre effective des sauvegardes environnementales et sociales, du suivi évaluation, de la gestion des projets.

Composante 3 : Gestion et coordination du Projet.

Cette composante financera tous les coûts opérationnels du Projet, notamment les coûts nécessaires à la coordination, à l'administration et au suivi des activités du Projet par l'UGP.

3. Gestion des projets

La gestion du PFI sera assurée par une Unité de Gestion de Projet (UGP-PFI/DECIDE) qui sera mise en place au Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement. La Cellule d'exécution des Projets Eau « CEP-O » du Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité apporte, à titre strictement transitoire et pour la seule durée de l'avance de préparation, un appui fiduciaire et d'exécution aux activités de préparation et à ce titre, elle a pour tâches particulières :

- La préparation diligente des projets conformément aux standards de la Banque Mondiale ;
- La gestion fiduciaire (la gestion financière et la passation des marchés) de différentes activités assignées ;
- Le lancement des études et activités clés pour le bon démarrage du projet ;
- Le recrutement du personnel pour la mise en place de l'UGP ;
- la garantie de la conformité avec les aspects environnementaux et sociaux du Projet.

La CEP-O sera appuyée par une équipe des points focaux du ministère du Plan et de Coordination de l'Aide au Développement, des ministères sectoriels et de l'Institut National de Statistiques (INS).

4. Responsabilités et tâches

La Composante 2 du projet vise à renforcer durablement les capacités nationales en matière de préparation et de mise en œuvre des investissements publics à travers la création d'une masse critique de professionnels qualifiés dans les domaines clés de la gestion de projets, notamment la passation des marchés, la gestion financière, le suivi-évaluation, ainsi que la gestion des risques environnementaux et sociaux. Les activités cibleront en priorité les agents de l'administration publique et des entreprises publiques impliqués dans le cycle des investissements, tout en pouvant être étendues à d'autres structures gouvernementales, aux unités de gestion de projets, aux étudiants ainsi qu'à certains acteurs du secteur privé et de la société civile.

La composante prévoit la mise en place d'un programme de formation différencié et sensible au genre, combinant des formations de courte durée, des parcours de professionnalisation plus longs et des certifications reconnues. L'approche privilégiera une sélection transparente des bénéficiaires, un suivi des performances après formation et des mécanismes favorisant la participation des femmes. Les dispositifs de renforcement des capacités intégreront également des formations pratiques en situation de travail, des stages d'immersion.

Par ailleurs, la composante vise à consolider les capacités institutionnelles des structures chargées de la supervision des investissements publics, notamment la Cellule de Suivi des Projets et Programmes du ministère des Finances (CSPP), à travers la mise en place d'une équipe multidisciplinaire d'intervention rapide (SWAT Team) destinée à résoudre les principaux blocages de mise en œuvre des projets. Elle soutiendra également le développement de curricula spécialisés, le renforcement des institutions nationales de formation (ENA, universités, SENAREC, ARMP, École Nationale des Finances, etc.) et la mise en place d'un dispositif de formation des formateurs afin d'assurer la pérennisation des acquis et la réduction de la dépendance aux consultants externes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Composante 2 du Projet de Facilitation des Investissements, un ambitieux programme national de renforcement des capacités devra être conçu et déployé afin de professionnaliser les acteurs impliqués dans la préparation, la gestion et le suivi des investissements publics. Cette composante prévoit le développement de parcours de formation, de certification et de formation des formateurs dans plusieurs disciplines stratégiques, ainsi que la coordination de partenariats avec des institutions nationales et internationales de référence.

Compte tenu de la complexité et de l'ampleur des activités prévues, il est nécessaire de recruter un **Consultant Spécialiste en Formation et Renforcement des Capacités** chargé d'assurer la planification, la conception, la coordination et le suivi de l'ensemble du programme de développement des compétences. Le consultant appuiera notamment l'élaboration des stratégies de formation, l'identification des besoins en compétences, le développement des curricula, la sélection des prestataires de formation, la mise en œuvre des dispositifs de certification ainsi que le suivi des résultats et de l'impact des actions de renforcement des capacités. Son intervention contribuera à garantir la qualité, la pertinence, l'inclusivité et la durabilité des investissements réalisés dans le développement du capital humain nécessaire à l'amélioration de la gestion des investissements publics en République Démocratique du Congo.

4.1. Diagnostic des besoins

Le spécialiste sera chargé de :

- Examiner les documents du projet, les diagnostics disponibles et les initiatives de formation existantes ;
- Cartographier les institutions bénéficiaires de formation en incluant leurs fonctions et les compétences nécessaires à l'exercice de leurs missions (inclure parmi les bénéficiaires prioritaires la Cellule de suivi des projets et programmes (CSPP), l'équipe multidisciplinaire d'appui rapide (équipe SWAT) et les autres structures exerçant des responsabilités transversales en matière de gestion des investissements publics) ;
- Coordonner l'appui technique à la mise en œuvre de la composante 2. En particulier, il contribuera à la préparation (rédaction des TDRs et analyses préliminaires) et supervisera les études ;
- L'analyse des besoins à travers des entretiens, questionnaires, ateliers ou observations des pratiques ;
- L'identification des besoins relevant de la formation de ceux nécessitant des mesures organisationnelles, des équipements ou d'autres interventions ;
- L'Etablissement de la situation de référence du cadre de résultats du Projet, et proposer des priorités fondées sur les écarts de compétences, les cibles du cadre de résultats et les ressources disponibles.

4.2. Stratégie et planification

Le spécialiste sera chargé de préparer et de superviser toute l'assistance technique pour :

- Élaborer une stratégie de renforcement des capacités alignée sur les composantes et le cadre de résultats du PFI ;
- Préparer un plan de formation précisant les publics, les objectifs pédagogiques, les modalités, le calendrier, les coûts et les résultats attendus avec une approche graduée fondée sur les besoins, combinaison de formations courtes, de parcours longs et de certification, apprentissage en situation de travail et détachements ;
- Structurer l'offre selon une approche différenciée et graduée, combinant des formations courtes, des parcours d'apprentissage de plus longue durée et des programmes de certification, et prévoir, lorsque cela est réalisable, un apprentissage en situation de travail ainsi que des détachements auprès d'institutions financières internationales et d'autres organisations pertinentes.
- Définir des critères de sélection des participants transparents et objectifs, tenant compte de leurs fonctions et de leur possibilité d'appliquer les acquis, et intégrant le système de quotas d'admission prévu dans le Projet en faveur des candidatures féminines ;
- Intégrer les besoins d'accessibilité et concevoir un programme de formation différencié et sensible au genre, de manière à atteindre les cibles du cadre de résultats : au moins 30 % de femmes parmi les professionnels formés et au moins 30 % de femmes parmi les formateurs qualifiés à la clôture. À ce titre, conduire des actions ciblées de sensibilisation et de recrutement auprès des femmes de l'administration publique, y compris du Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement et des entreprises publiques, assurer le suivi des taux d'achèvement des femmes et de leur insertion professionnelle après la formation, et élaborer la politique d'inclusion de genre de la composante 2 ;
- Mobiliser les institutions partenaires identifiées par le Projet, notamment l'École Nationale d'Administration (ENA), les universités de Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani et Loyola, le Conseil Permanent de la Comptabilité au Congo, l'École

Nationale des Finances, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et le Secrétariat National pour le Renforcement des Capacités (SENAREC), et identifier tout autre partenaire ou prestataire pertinent ;

- Veiller à ce que les programmes de renforcement des capacités soient mis en œuvre par des institutions internationales reconnues en collaboration avec les institutions nationales identifiées, avec un dispositif systématique de transfert de compétences et de formation des formateurs au bénéfice des institutions nationales ;
- Actualiser le plan sur la base des résultats obtenus et de l'évolution des besoins.

4.3. Conception des formations et des outils

Le spécialiste devra appuiera activement la sélection et supervisera les consultants en charge de :

- Définir des objectifs d'apprentissage mesurables pour chaque activité ;
- Concevoir ou superviser la préparation des modules, guides, supports et outils d'évaluation ;
- Appuyer les institutions partenaires dans la révision, la modernisation et, le cas échéant, l'accréditation des curricula et modules relatifs à la gestion des investissements publics ;
- Privilégier des méthodes adaptées à la formation des adultes : cas pratiques, simulations, exercices et résolution de problèmes professionnels ;
- Veiller à l'adaptation des contenus au contexte institutionnel, au niveau des participants et aux outils effectivement utilisés ;
- Développer le dispositif de formation de formateurs, qui constitue le principal mécanisme de pérennisation de la composante 2, avec une cible de cent (100) formateurs qualifiés à la clôture du Projet, dont au moins 30 % de femmes, et le compléter par des dispositifs de mentorat, de coaching et d'apprentissage entre pairs ;
- Organiser la conservation et l'accès aux ressources pédagogiques produites.

Le diagnostic précise les publics cibles, les niveaux et le séquençage des formations, dans les domaines définis par le Projet, sans en modifier le périmètre. Ces domaines couvrent la gestion de projet, la passation des marchés, la gestion financière, le suivi-évaluation et la gestion des risques environnementaux et sociaux. La formation couvre également la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels (EAS/HS), la mobilisation des parties prenantes, les approches sensibles aux conflits et les dispositions relatives au genre.

4.4. Coordination de la mise en œuvre

Le spécialiste sera chargé de :

- Préparer les termes de référence et les spécifications techniques des prestations de formation conformes aux Normes environnementales et sociales ;
- Veiller à ce que les termes de référence des prestations de formation intègrent les exigences du Cadre environnemental et social, le code de conduite du Projet et les clauses relatives à la prévention de l'EAS/HS, conformément au Plan d'engagement environnemental et social ;
- Apporter un appui technique à la sélection des prestataires, conformément aux procédures applicables au projet ;
- Coordonner les activités avec les responsables des composantes, les institutions bénéficiaires et les prestataires ;
- Assurer le suivi technique de la préparation, de l'organisation et de la réalisation des formations ;

- Vérifier la qualité des prestations et la conformité des livrables aux exigences convenues ;
- Suivre l'exécution du budget des activités avec le responsable administratif et financier ;
- Signaler les difficultés et proposer les ajustements nécessaires.

4.5. Suivi, évaluation et application des acquis

En collaboration avec le spécialiste en suivi-évaluation, le spécialiste devra :

- Assurer le suivi et le reporting des indicateurs du cadre de résultats relevant de la composante 2 ;
- Définir les indicateurs et les outils de suivi des activités ;
- Évaluer les connaissances ou compétences avant et après les formations, selon les objectifs pédagogiques ;
- Recueillir l'appréciation des participants sur la qualité et l'utilité des activités ;
- Organiser un suivi différé pour vérifier l'application des acquis dans les fonctions exercées ;
- Documenter les changements observés dans les pratiques et les services, en précisant les limites d'attribution à la formation ;
Formuler des recommandations pour améliorer les activités à venir.

4.6. Pérennisation et capitalisation

Le spécialiste devra :

- Identifier et accompagner des personnes ressources ou formateurs internes dans les institutions bénéficiaires ;
- Assurer l'articulation des formations et des outils avec les dispositifs institutionnels existants, en particulier avec le Secrétariat National pour le Renforcement des Capacités (SENAREC), qui fait office de chambre de compensation des programmes de renforcement des capacités et garantit la cohérence avec le programme national de renforcement des capacités de la fonction publique ;
- Viser la reconnaissance et la certification des parcours par des institutions accréditées ;
- Préparer des plans de transfert des compétences et des ressources pédagogiques ;
- Capitaliser les expériences, les enseignements et les bonnes pratiques notamment par un appui au Centre d'apprentissage E&S, conçu comme mécanisme de renforcement continu des capacités environnementales et sociales, ainsi qu'un appui à l'Autorité congolaise de l'environnement pour la standardisation des instruments ;
- Contribuer à l'appui au Centre d'apprentissage environnemental et social et au renforcement des capacités de l'Agence Congolaise de l'Environnement, prévus au titre de la gestion des risques environnementaux et sociaux du Projet.
- Proposer des mesures permettant de maintenir les acquis après la clôture du projet.

5. Profil et qualifications

5.1. Formation

Le candidat devra être titulaire d'un diplôme de niveau master, ou équivalent, en sciences de l'éducation, ingénierie de la formation, gestion des ressources humaines, développement organisationnel, administration publique, gestion de projets ou dans un domaine pertinent.

5.2. Expérience professionnelle

Le candidat devra justifier :

- D'au moins sept (07) années d'expérience professionnelle pertinente ;
- D'au moins cinq (05) années d'expérience dans la conception, la coordination ou l'évaluation de programmes de formation et de renforcement des capacités ;
- D'une expérience avérée dans l'identification des besoins en formation, la conception de programmes de formation et la mise en œuvre de formations ;
- D'une expérience de travail avec des administrations publiques, des institutions de développement ou des organismes de formation.

Une expérience en renforcement des capacités dans les domaines couverts par la composante 2, notamment la gestion de projet, la passation des marchés, la gestion financière, le suivi-évaluation et la gestion des risques environnementaux et sociaux, constituera un atout. Une expérience de partenariats avec des écoles d'administration, des universités ou des organismes de certification sera également appréciée.

Une expérience de projets financés par des partenaires techniques et financiers multilatéraux ou bilatéraux, notamment la Banque mondiale, la BAD, l'Union européenne, l'AFD, la KfW ou le PNUD, sera appréciée. La connaissance des procédures de la Banque mondiale constitue un atout.

5.3. Compétences

Le candidat devra disposer :

- D'une bonne maîtrise des méthodes de formation participatives ;
- De compétences en planification, budgétisation et suivi des activités ;
- D'une capacité à définir et mesurer des résultats d'apprentissage ;
- D'aptitudes à coordonner plusieurs institutions et prestataires ;
- D'excellentes capacités rédactionnelles et de synthèse ;
- D'une maîtrise des outils bureautiques et des dispositifs de formation à distance ;
- D'un sens de l'organisation, de l'écoute et du travail en équipe.

5.4. Langues

Une excellente maîtrise du français, à l'écrit et à l'oral, est requise. La maîtrise de l'anglais constitue un atout.

6. Organisation et conditions de travail

Le spécialiste travaillera sous l'autorité directe du Coordonnateur de l'UGP. Il collaborera étroitement avec le spécialiste en suivi-évaluation, le spécialiste en passation des marchés et le responsable administratif et financier.

Des points focaux pourront être désignés au sein des institutions bénéficiaires pour faciliter le diagnostic, l'organisation des activités et le suivi de l'application des acquis.

7. Durée et évaluation de la performance

Le spécialiste signera un contrat à temps plein de douze (12) mois, renouvelable en fonction des besoins du Projet, de la disponibilité des financements et de l'évaluation des performances, dans la limite de la durée de mise en œuvre du Projet. Il sera basé au siège de l'UGP à Kinshasa.

8. Critères de performances

La performance sera appréciée notamment sur :

- La qualité et le respect des délais des livrables ;
- La pertinence des activités par rapport aux besoins validés ;
- Le niveau d'exécution du plan approuvé ;
- Les progrès mesurés dans l'acquisition et l'application des compétences ;
- La qualité de la coordination et du suivi des prestataires ;
- Le transfert des outils et des compétences aux institutions bénéficiaires ;
- Le respect du code de conduite du Projet et des obligations de prévention de l'EAS/HS, ainsi que la signature du code de conduite par l'ensemble des formateurs mobilisés.

Les cibles sont celles du cadre de résultats du Projet, qui ne peuvent être modifiées que selon les procédures applicables à la révision de ce cadre. Le diagnostic en précise la déclinaison opérationnelle par public et par domaine, sans en modifier le niveau.

9. Méthode de sélection

Le spécialiste en formation sera sélectionné suivant la méthode de Sélection de Consultants Individuels (SCI) en application des dispositions du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant un Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale en vigueur (Edition de Septembre 2025) et plus précisément des clauses 7.36 et 7.37 « Sélection de Consultants Individuels par mise en concurrence ouverte ».

10. Dossier de candidature

Les dossiers de candidature devront comprendre, au moins, les éléments ci-après :

- une lettre de motivation datée et signée,
- un Curriculum Vitae détaillé daté et signé indiquant le parcours académique et l'expérience professionnelle du candidat. Détailler pour chacune des missions mentionnées, les responsabilités, les tâches accomplies, le nom et l'adresse (physique et électronique) complète accessible du client et l'année d'exécution de la mission/référence, etc.,
- les copies légalisées du ou des diplômes par les autorités compétentes,
- les attestations de travail ou tout autre document faisant foi de l'expérience acquise.